



RÉPRESSION HORS NORME

Conseil municipal à Mandres-en-Barrois, 18 mai 2017 :
rédélégation au sujet de l'échange du Bois Lejus
sous haute surveillance.



L'OBJECTIF
INSTAURER UN CLIMAT
D'ANXIÉTÉ, DIABOLISER
TOUTE OPPOSITION
ET « POURRIR » LE
QUOTIDIEN

Ou comment
préparer la
désertification...



RÉPRESSION HORS NORME

Si l'opposition au « labo » de Bure, puis à Cigéo, fait l'objet d'une surveillance étroite depuis les années 1994, celle-ci s'est sérieusement accrue à partir de 2015.

A PROJET HORS-NORME, RÉPRESSION HORS-NORME ?

En 2015, la lutte à Bure a pris une nouvelle tournure. La Maison de Résistance fourmillait de monde. Le camp antinucléaire VMC a rassemblé quelques centaines de personnes sur le terrain de l'ancienne gare de Luméville. Nombre d'entre eux resteront, loueront ou achèteront des maisons collectives. L'occupation du Bois Lejus à partir de 2016 a confirmé la dynamique et l'amplification du combat sur le terrain. L'articulation du travail de fond, des recours juridiques et l'essor de la lutte de terrain contribuent alors à l'hexagonalisation de la lutte. Les projecteurs sont braqués sur Bure. Mais face à l'envolement de la lutte, la réponse d'ordre politique ne se fait pas attendre : des moyens colossaux vont être mis en place pour opérer une surveillance massive et permanente des opposants au projet Cigéo.

La guerre de basse intensité menée par les forces de l'ordre dans les villages autour du laboratoire

Routes quadrillées par les gendarmes, contrôles intempestifs plusieurs fois par jour, opposants et habitants pris en photos et épiés chez eux, villages survolés par des

drones ou des hélicoptères : les forces de l'ordre se livrent à une pression quotidienne. Des gendarmes y sont même consacrés, réunis dans « la cellule Bure » créée par la gendarmerie nationale, spécialement dédiée à l'investigation sur le mouvement d'opposition. Les habitants du secteur sont scrutés. L'appareil policier et judiciaire ne font qu'un, les objectifs sont confondus : l'obsession sécuritaire sur le terrain se prolonge dans les tribunaux. Le harcèlement policier mène à des dizaines de procès : des journées entières dédiées aux « audiences Bure » s'enchaînent au tribunal de grande instance de Bar-le-Duc. Ce tribunal deviendra le théâtre de la judiciarisation de la lutte pour des faits mineurs, là où la moindre opposition verbale devient un refus d'obtempérer, où un signe d'agacement devient un outrage. Les audiences débouchent souvent sur des relaxes mais aussi sur des peines de prison et des dizaines d'interdiction de territoire seront prononcées. Les autorités auraient-elles pour consigne de vider le territoire des opposants à Cigéo ?

Un métadossier pour « association de malfaiteurs »

« Des dizaines de personnes placées sur écoute, plus d'un millier de discussions retranscrites, des dizaines de milliers de conversations et messages interceptés, plus de



quinze ans de temps cumulé d'interception téléphonique : l'information judiciaire ouverte en juillet 2017 ressemble à une véritable machine de renseignement sur le mouvement antinucléaire de Bure, selon le dossier d'instruction qu'ont consultés Reporterre et Médiapart, et dont Libération avait dévoilé une partie du contenu en novembre 2018. Une enquête hors norme, extrêmement intrusive et focalisée sur la surveillance de militants politiques que la justice semble considérer comme des ennemis de la démocratie.¹ »

Depuis 2017, une instruction pour association de malfaiteurs est ouverte, diligentée par le parquet de Bar-le-Duc.

Des moyens considérables, notamment issus de l'anti-terrorisme, sont utilisés par la gendarmerie et la justice pour organiser la surveillance généralisée des opposants. Plus de 15 années cumulées à écouter les opposants, 29 personnes et lieux mis sur écoute durant presque un an, 85 000 conversations et messages interceptés, utilisation d'IMSI-catchers pour capter les identifiants téléphoniques, 10 personnes mises en examen pour association de malfaiteurs et placées sous contrôles judiciaires avec interdiction d'entrer en relation : la surveillance des opposants prend l'aspect d'une véritable machine de renseignement, et son ampleur permet d'affirmer que les outils judiciaires sont dévoyés à des fins politiques. Bure est alors dépeint comme un laboratoire de la répression. L'enquête est clôturée en décembre 2020 et le procès est annoncé en 2021, mais la fin de cette instruction liberticide ne sonne pas l'arrêt de la répression.

Les gendarmes de l'Andra

Comme en témoignent les habitants du secteur dans l'article de l'Est Républicain (p. 142), les contrôles incessants continuent et la tension reste perceptible dans les villages autour du laboratoire.

Lors d'une enquête menée par Reporterre et Médiapart : « A Bure, l'agence des déchets nucléaires se paie des gendarmes »², les journalistes livrent une inquiétante conclusion : « Les gendarmes payés par l'Andra qui quadrillent le territoire ne sont pas les mêmes que ceux qui enquêtent pour la justice dans la cadre de l'information judiciaire et ont écouté pendant des mois les opposants à l'Andra. Mais ils appartiennent à la même institution. Ce mélange des genres interroge sur l'impartialité du travail policier. La puissance publique ne se retrouve-t-elle pas en situation d'insincérité face aux citoyens qu'elle contrôle avec un tel acharnement ? Les gendarmes, l'Andra, la justice, les dirigeants politiques d'un côté ; les opposants de l'autre. Deux camps soudés, l'un face à l'autre, comme en situation de guerre. »

Pour les opposants, cette pression quotidienne par les autorités est stratégique et vise à éviter l'amplification de l'opposition au projet Cigéo à un moment crucial pour l'Andra, qui entre doucement dans le dur du calendrier avec à l'horizon la demande d'utilité publique...

1 - Extrait de l'enquête conjointe de Reporterre et Médiapart avec le premier lien ici : <https://reporterre.net/1-3-La-justice-a-massivement-surveille-les-militants-antinucleaires-de-Bure>

2 - <https://reporterre.net/A-Bure-l-agence-des-dechets-nucleaires-se-paie-des-gendarmes>

RÉPRESSION HORS NORME

À BURE, « C'EST CALME EN CE MOMENT »

Au carrefour des routes vers Bure et Houde-laincourt, à Ribeaucourt, on voit circuler deux camions avec des gendarmes mobiles, reconnaissables au casque qu'ils portent. Comme tous les matins, ils reviennent du bois, explique Gilles Huardel, le maire de la commune. Comprendre du bois Lejus. Des véhicules de gendarmerie patrouillant dans le secteur, on en croisera plusieurs tout au long de la journée dans le secteur. Un d'eux passe devant la fenêtre de la mairie d'Horville-en-Ornois. « Ce sont des noirs ou des bleus ? », demande Claude François, le maire de la commune. Des mobiles ou des locaux ?

On a perdu la liberté

La présence des forces de l'ordre fait partie des points mis en exergue dans plusieurs des avis rendus, même favorables, par les communes sur la DUP (déclaration d'utilité publique) de Cigéo. Ainsi dans la délibération de Saudron, village haut-marnais voisin de Bure, un des plus concernés par les futures installations de descenderie, au chapitre acceptabilité du projet, on lit : *Le conseil municipal attire l'attention de l'Andra et de la préfecture sur la récurrence des contrôles des forces de l'ordre effectués sur la population locale, en particulier lors de simples activités de balade.* Gilles Huardel raconte qu'il s'est fait contrôler juste devant chez lui dimanche dernier. Il n'est pas rare que ce soit au retour d'une promenade à vélo. Au début, on en rigolait ; maintenant, ça devient rasoir. On a perdu la liberté, lâche Eric Baron, son adjoint. Comme les effectifs changent régulièrement, difficile d'être identifié. Contrôlée, Elisa qui

est arrivée à Mandres-en-Barrois en septembre dernier l'a été la semaine avant ses vacances : « Il était 5 h du matin, je partais travailler. Les gendarmes m'ont simplement demandé ce que je faisais à cette heure-là », raconte-t-elle. Ça reste dans la limite du raisonnable. Cigéo, bien sûr qu'elle en a entendu parler, elle sait ce qui se passe « mais je ne m'attarde pas trop sur le sujet ».

À nous les habitants, ça ne rapporte rien

Geoffroy, lui, ne le cache pas : « Je ne suis pas trop pour. À Mandres, 80 % du village doit être contre. » L'Andra lorgne sur un de ses champs : « c'est déjà difficile pour un jeune de reprendre des terres. Bon, ils le prendront tout seuls », lâche ce jeune exploitant.

Concernant la présence des gendarmes ? Ils passent tous les jours, six-sept fois. Et de raconter la mésaventure survenue à Bruno, son papa, récemment verbalisé, ce qui lui a coûté 90 € et un retrait de 4 points sur le permis, pour n'avoir pas marqué un stop, ce qu'il conteste toujours, expliquant qu'il s'était avancé pour avoir de la visibilité.

Les gendarmes ? Oui, ils tournent, ils regardent, ils surveillent, témoigne un habitant de Bure qui préfère rester anonyme, et qui n'a pas grand-chose à dire. Il glisse : « mais c'est calme en ce moment. »

Le projet de stockage ? « Maintenant qu'on a accepté, on est bien obligé. La commune a pu faire beaucoup de travaux. À nous les habitants, ça ne rapporte rien ». Il se sent contraint de rester : « je voudrais vendre ma maison, elle ne vaut plus rien ».



Dans un rapport du 20 juin 2019, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) dénonce la politique de harcèlement et la partialité du tribunal de Bar-le-Duc envers le mouvement d'opposition à Cigéo.

Répression hors norme

La Ligue des Droits de l'Homme considère que « les autorités publiques se livrent à un harcèlement contre les opposants au site d'enfouissement à Bure, destiné à criminaliser leur position et leur manifestation et qui a pour effet de porter atteinte aux libertés individuelles ». Elle relève que le parquet du tribunal de Bar-Le-Duc adopte une attitude qui amène à s'interroger sur son impartialité. Le rapport de la LDH est accablant et va jusqu'à demander le dessaisissement du Tribunal de Bar-le-Duc de l'ensemble des procédures.

Michel Tubiana, Président d'honneur de la LDH a déclaré en conférence de presse : « On assiste à une volonté de criminaliser les mouvements d'opposition, c'est un détournement de la légalité ». Il a énuméré le processus mis en oeuvre selon lui pour harceler les opposants dont « contrôles d'identité répétés, mesures vexatoires, passage répété de véhicules de police devant les habitations ».

Un procès sous tension, témoignage

Au vu de la situation tendue et de la forte mobilisation judiciaire sur le cas de ces militants et à la demande de la LDH française, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) a envoyé un observateur qui a assisté à une audience et partagé ses conclusions dans un rapport.

Me Jacques Englebert, avocat au Barreau de Namur, s'est rendu à un procès au tribunal

de Bar-le-Duc en février 2019. Son rapport donne à réfléchir : « J'ai noté une disproportion manifeste entre l'importance des moyens mis en oeuvre et des forces de l'ordre déployées et le caractère mineur des infractions poursuivies, le peu de dossiers fixés à l'audience, l'absence d'antécédents au casier judiciaire des personnes poursuivies et le caractère manifestement inoffensif des prévenus (...).

Le déploiement des forces de l'ordre, à l'extérieur du palais et dans le palais, y compris dans la salle d'audience, est un troisième élément qui renforce les tensions, d'une part en confirmant la position en surplomb des magistrats et singulièrement celle du procureur qui s'applique à manifester son rapport étroit avec les forces de l'ordre ; d'autre part, en accentuant le soupçon, dans l'esprit du public, d'une volonté de l'appareil judiciaire de le « coincer » (...)

Ayant, en trente années de barreau, eu l'occasion de fréquenter de nombreux palais de justice et de nombreuses salles d'audience, **je peux témoigner qu'en dehors des procès mettant en cause des terroristes ou des faits de grand banditisme, je n'avais jamais ressenti, tant aux alentours que dans le palais et dans la salle d'audience, un tel sentiment d'oppression alimenté par la présence surdimensionnée des forces de l'ordre**, pour la plupart en tenue d'intervention. Un telle présence policière oppressante est incompatible avec les valeurs qui portent l'oeuvre de justice, dont la publicité des débats et la sérénité des audiences. »